

Où envoyer ce formulaire ?

Unéo - Service Fichier
48, rue Barbès
92544 Montrouge Cedex

Ou à votre conseiller mutualiste

Le futur membre participant remplit et signe un bulletin d'adhésion à la Mutuelle. L'inscription à la Mutuelle prend effet à la date de la signature du bulletin d'adhésion, sauf disposition contraire formelle (article M.1 du règlement mutualiste).
La date d'adhésion ne peut être antérieure à la date de la signature du présent bulletin.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous référer aux statuts et règlement mutualiste de la mutuelle Unéo et à la plaquette "Garanties santé, prévoyance et services".

Pièces à joindre impérativement

Jeune engagé

- photocopie de l'attestation de votre carte Vitale ;
- relevé d'identité bancaire pour le versement des prestations ;

Autres adhérents

- relevé d'identité bancaire pour le versement des prestations et/ou le prélèvement des cotisations ;
- photocopie de votre pièce d'identité et celle de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire ;
- copie de votre dernier bulletin de solde ;
- photocopie de l'attestation de votre carte Vitale et celle(s) de votre (vos) bénéficiaire(s) ;

et si vous rattachez des bénéficiaires :

- copie de l'acte de mariage ou du livret de famille ;
- copie du Pacte Civil de Solidarité (PACS) ;
- attestation de vie commune sur papier libre signée par les deux membres du couple ;
- copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille pour les enfants.

Tout dossier incomplet sera retourné

VOS AUTRES BÉNÉFICIAIRES

Vous pouvez demander le rattachement de vos enfants ou descendants de plus de 30 ans, ascendants, collatéraux ou alliés à condition qu'ils soient bénéficiaires des prestations en nature de la Sécurité sociale (ou de pouvoir y prétendre) sur votre compte ou celui de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire.

GARANTIES SANTÉ

Garanties santé référencées

La contribution du ministère de la Défense, sous conditions, est calculée en fonction de l'indice de solde, de l'âge et de la garantie souscrite.

Renforts complémentaires santé et services

La souscription d'un renfort est subordonnée à l'adhésion de l'une des garanties suivantes : Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale. Le renfort Jeune est ouvert à la souscription uniquement aux moins de 30 ans.

GARANTIES PRÉVOYANCE

Garantie décès-invalidité-obsèques

La désignation standard est le conjoint survivant non séparé de corps par un jugement définitif, non divorcé, son concubin ou son partenaire non séparé, les enfants, nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés, les ascendants par parts égales entre eux, les autres héritiers de l'assuré par parts égales.

Si vous souhaitez désigner d'autre(s) bénéficiaire(s), renseignez le formulaire U05 pour les garanties décès-invalidité-obsèques.

La garantie décès-invalidité-obsèques est un contrat collectif souscrit auprès de la CNP.

Garanties Inaptitude à servir

	Cotisation*	Prestation*
Option 1	0,06 %	75 %
Option 2**	0,07 %	80 %
Option 3	0,09 %	90 %

* en % de la solde indiciaire brute.

** minimum 500 € / mois.

Les prestations sont limitées à 100 % de la rémunération nette de l'adhérent.

Toute adhésion avec une date d'effet postérieure à la date du placement en position de non activité n'ouvre pas droit à cette indemnité (article M.24 du règlement mutualiste).

Garanties prévoyance facultative

	Capital invalidité permanente et absolue	Capital décès	Rente invalidité permanente*
Option 1A	70 %	70 %	-
Option 1B	70 %	70 %	75 %
Option 2A	100 %	100 %	-
Option 2B	100 %	100 %	80 %

* Le montant de la rente invalidité est calculé déduction faite de l'ensemble des pensions (de retraite ou d'invalidité), rémunérations ou indemnités perçues par ailleurs, dans la limite de 100 % de la rémunération nette de l'adhérent.

Si l'adhérent est en arrêt de travail depuis plus de 15 jours au moment de son adhésion, il ne sera admis au bénéfice de la Garantie Invalidité Permanente qu'à compter du lendemain du jour où il est en mesure de justifier d'une période ininterrompue de travail à temps plein d'au moins 180 jours.

Il s'agit d'un contrat souscrit auprès de l'AGPM et du GMPA.

Priorité Santé Mutualiste

Services limités à la France métropolitaine.

ASSISTANCE

Unéo Assistance

Pour les adhérents résidant en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et en Europe. L'assistance domestique et l'assistance psychologique sont limitées à la France métropolitaine.



Unéo, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le n° 503 380 081 - **AGPM Vie**, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le Code des Assurances - SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z. - **Allianz Vie**, Société anonyme au capital de 643 054 425 euros, régie par le Code des Assurances, immatriculée SIREN 340 234 962 RCS Paris APE 6511Z. - **CNP Assurances**, Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062. - **IMA Assurances**, Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 5 000 000 euros entièrement libéré - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632. **Caisse Nationale du Gendarme (CNG)** soumise aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité - Immatriculée au Registre National des mutuelles sous le numéro 784 442 873. **Mutuelle Nationale Militaire (MNM)** soumise aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité - Immatriculée au Registre National des mutuelles sous le numéro 775 666 324. **Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA)** soumise aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité - Immatriculée au Registre National des mutuelles sous le numéro 784 338 675.



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ

www.groupe-uneo.fr

0 970 809 709 (appel non surtaxé)



Kit adhésion

Pour vous et pour les membres de votre famille, pour les étudiants et vos enfants tout au long de la vie.

DES GARANTIES SANTÉ ÉTENDUES

Garanties élémentaires
Renforts complémentaires santé et services

UNE ASSISTANCE, DES SERVICES INCLUS

Assistance personnalisée
Partenaires sélectionnés
Action sociale dédiée

DES GARANTIES PRÉVOYANCE ADAPTÉES À VOTRE MÉTIER

Capitaux décès
Inaptitude à servir
Rente invalidité

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU QUOTIDIEN PAR LES MUTUELLES HISTORIQUES AU SERVICE DES MILITAIRES ET DE LEUR FAMILLE

